



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels enseignants
du premier degré**

DPEP2 – Enseignement du privé

n° 2024-2025

Affaire suivie par :

Germaine BONMALAIS/Farrah ZITTE

Tél : 02 62 48 14 15

Mél : prive.dpep@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 27/06/2025

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les maîtres du
privé premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs les IEN chargés des
circonscriptions du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

ADDITIF à la Note de service n° 8

Objet : Tableau d'avancement à la Hors Classe 2025

Références :

-Arrêté du 30 mai 2023, modifiant l'arrêté du 30 juin 2009 fixant les taux de promotion dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale.

- Note de service du 29 mars 2024 relative à l'avancement au grade de la hors classe des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat relevant de l'échelle de rémunération des professeurs des écoles

La présente note de service a pour objet d'**informer** sur le contingent alloué au département de La Réunion pour le tableau d'avancement à la Hors Classe des professeurs des écoles 2025.

Les possibilités de promotion sont de « **22** ».

Pour le recteur de région académique
recteur d'académie et par délégation,
La cheffe de la D.P.E.P

Signé

Valérie DECOUTY